



L'ACERVA LIEN

Editorial :

Après la pause paisible et gourmande des fêtes, nous avons tous repris le cours de nos activités. Malgré la période anxiogène, nous devons, dans nos entreprises, nos familles, nos associations, rester mobilisés et confiants.

« Avance sur ta route car elle n'existe que par ta marche » ; c'est avec cette citation de Saint Augustin que je vous présente, au nom du Conseil Municipal et de l'équipe administrative et technique, mes Vœux les meilleurs de santé et de bonheur.

Je vous souhaite d'œuvrer chaque jour à la construction de vos rêves ! Vivons pleinement ! Rêvons en grand !

En avant 2025 !

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE



Merci à Hervé et Michel pour leur belle décoration !

« Le plus souvent, on cherche le bonheur comme ses lunettes, quand on les a sur le nez »
André Maurois

Compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2024

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2024.

2 - Validation des entreprises pour les travaux au château d'eau :

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres du 5 juin 2024 ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre Monsieur SEREN ROSSO de la société Génie de l'eau, en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

LOT	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT
1	Rechemisage du forage	HERLI	137 107.24 €
2	Création d'une station de déferrisation	CAPTAGE NEUTRALISATION	211 313.62 €
TOTAL			348 420.86 €

Le total des offres représente 348 420.86 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'eau.

3 - Modification du règlement d'utilisation de la salle du Foyer :

Justine GARNIER, 2^{ème} adjointe propose d'ajouter au règlement d'utilisation de la salle du foyer les phrases suivantes :

Dans la partie Responsabilité du locataire :

- Le paiement de la location salle, cuisine, vaisselles, caution sera exigé lors de la remise des clés.

Dans la partie Conditions particulières :

- Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tout bâtiment.
- Sont interdits dans la salle : vélo + trottinette électrique
- Animaux non acceptés

Dans la partie Rangement :

- Ne pas stocker les chariots de rangement des tables dans le Hall d'entrée.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification du règlement d'utilisation de la salle du Foyer.

4 – Tarifs de la salle des fêtes :

Madame FALQUE propose d'ajouter aux tarifs de la location de la salle des fêtes un forfait de 50 € pour les habitants et non habitants d'AZERAILLES pour les poubelles si elles sont laissées sur place. Les locataires de la salle peuvent choisir de ramener les ordures ménagères.

Le conseil municipal accepte l'ajout du tarif « ordures ménagères » pour un montant de 50 € lorsqu'elles sont laissées sur place et ce à partir du 1^{er} septembre 2024.

5 - Participation financière au nouveau Guide Vert « La voie de la 2^e DB » :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil de la demande faite par Isabelle Leclerc de Hauteclocque, chargée de mécénat et partenariats de la Maison des anciens de la 2^{ème} DB pour une participation financière dans le cadre de l'édition du guide vert Michelin « La voie de la 2^e DB » pour le 80^e anniversaire de la Libération en 2024.

La commune d'AZERAILLES qui a accueilli une borne figurera dans ce guide. Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 450 €.

En remerciement de notre participation financière à ce projet, la fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque souhaite nous faire parvenir 98 exemplaires de ce guide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 450 € à cette fondation pour l'édition du guide vert Michelin « la voie de la 2^e DB ».

6- Subventions aux associations :

Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 3 avril 2024, envoyé par l'association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat qui sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 € afin poursuivre leurs actions de soutien auprès des élèves, des professeurs et de l'équipe éducative du collège.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 50 € à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat.

SPORTING CLUB DE BACCARAT :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 18 avril 2024, envoyé par Monsieur Marc LEROY, Président du Sporting Club de Baccarat, club de football.

Monsieur LEROY vient à l'école donner des cours de foot auprès des élèves de l'école d'Azerailles. Considérant que 14 jeunes d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 600 € au Sporting Club de Baccarat.

FAMILLES RURALES EN RELAIS :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 15 avril 2024 envoyé par Madame Monique JACQUOT, Présidente de Familles Rurales en Relais qui sollicite une aide financière de la commune pour soutenir leurs nombreuses activités.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € Familles Rurales en Relais.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA VALLEE DU CRISTAL :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 12 juin 2024, envoyé par Gérard PREVOT, Président de l'amicale des donneurs de sang de la vallée du Cristal.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 300 € à l'Amicale des donneurs de sang de la vallée du Cristal.

7 – Répartition du capital social de la SPL-Xdemat :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la nouvelle répartition du capital social de la SPL comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

Le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition et donne pouvoir à Madame le Maire pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

8 – Mise à jour des statuts de la CCTLB :

Vu la délibération n°2024-080 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) du 9 avril 2024, rapportant la délibération n° 2023-168 du 28 septembre 2023 et approuvant le transfert des compétences optionnelles dans les compétences facultatives, suite à la suppression de la notion de compétences optionnelles par la loi « Engagement et proximité » du 31/12/2019 ainsi que complétant la compétence facultative « Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité de la mobilité », et précisant que cette compétence est exercée par le PETR du Pays du Lunévillois.

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat tels qu'annexés à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert des compétences optionnelles dans les compétences facultatives.

9 – Décision modificative n°1 sur le budget communal (fiscalités directes) :

A la demande de la trésorerie, madame le Maire explique que nous avons reçu 20 424.00 € d'avance de fiscalité au mois de mai 2024. Cette somme devant être déduite de 3 531 € (somme dégrévée des taxes d'habitation).

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il convient donc de les ouvrir en dépenses de fonctionnement pour la somme de 3 531 €, au chapitre 014. Afin d'équilibrer cette opération, il convient de diminuer les crédits prévus à l'article 60612 du même montant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture des crédits sur l'article 739118 pour un montant de 3 531 €, la diminution des crédits prévus à l'article 60612 de 3 531 € et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

10 – Décision modificative n°2 du budget communal :

Thomas MELLE, 1^{er} Adjoint, explique aux membres du Conseil qu'il convient d'acheter une armoire frigo pour le FOYER. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif, il convient donc de faire une décision modificative du budget et d'inscrire 2000 € de plus sur l'article 2188 en dépense. Afin d'équilibrer le budget il convient d'inscrire + 2000 € en recette d'investissement, à l'article 10226 puisque nous avons perçu plus de taxe d'aménagement que prévu.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire 2 000 € de plus en dépense d'investissement sur l'article 2188 et 2 000 € de plus en recette d'investissement sur l'article 10226.

Compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2024

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Thomas MELLE
Nicolas MALO ; Olivier LEGROS

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2024 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2024.

2 - Avenant au contrat de bail de location du droit de chasse de l'ACCA :

Lors de leur Assemblée générale du 12 avril dernier, L'association de chasse ACCA a élu un nouveau président : Monsieur Stéphan KOFFOLT. Il convient de faire un avenant au contrat de bail de location du droit de chasse en y mentionnant le nom du nouveau président.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant 1 au contrat de bail de location du droit de chasse de l'ACCA,

3- Participation au congrès des Maires :

Madame Rose-Marie FALQUE, Maire de la Commune, missionnée par le Conseil Municipal, participera au 106^{ème} Congrès de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France à Paris, du 19 au 21 novembre 2024.

Les frais engagés pour l'entrée, l'hébergement et le transport par train sont pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais engagés pour la participation au congrès des Maires.

4 - Demande de subvention pour les travaux au château d'eau :

Madame le Maire rappelle que nos travaux au château d'eau sont prévus début d'année 2025. Ces travaux sont constitués de 2 lots :

- Le rechemisage de la colonne (137 107.24€)
- La création d'une station de déferrisation (211 313.62 €)

Nous avons obtenu une subvention en 2024 pour les travaux de déferrisation auprès de la DETR (59 398€ sur 211 313.62 € de travaux). Mais nous n'avons pas encore obtenu de subvention pour le re chemisage.

Nous sommes en attente de subventions auprès de l'agence de l'eau.

Nous avons passé les marchés publics et 2 entreprises ont été retenues :

- Herli pour le rechemisage de la colonne,
- Captage neutralisation pour la création de la station de déferrisation.

Le sous-traitant de la société HERLI vient de lui faire défaut et HERLI n'est plus en capacité à maintenir son offre.

Le procédé utilisé pour le rechemisage en PVC était spécifique au sous-traitant allemand de HERLI. Herli se voit contraint de changer le mode de rechemisage initialement prévu en PVC par un rechemisage de la colonne en Inox.

Il a donc établi un nouveau devis de 314 600 €HT.

Nous devons redéposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR pour le lot rechemisage de la colonne. Cette dépense est subventionnable par l'Etat au titre de la DETR : Lutte contre la déperdition de la ressource en eau et par l'agence de l'eau au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, sur la base des devis suivants :

- La société HERLI pour un montant de 314 600 € HT,
- Maitrise d'œuvre, Génie de l'eau pour la passation du marché public pour un montant de 3150 € HT,
- Le FAMILY pour un montant de 8 505.78 € HT pour l'achat de bouteilles d'eau,
- Transport ANTOINE pour un montant de 18 750 € HT pour les camions d'eau qui rechargeront les réservoirs ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 – 1.5 pour la Lutte contre la déperdition de la ressource en eau.

5 - RPQS 2023 :

Thomas MELLÉ, adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Dans le document présenté, qui détaille l'exercice 2023, figurent des indicateurs techniques (présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, nombre d'habitants, ...), financiers (modalités de tarification de l'eau, référence des délibérations) et de performance (données relatives à la qualité des eaux distribuées, rendement, ...). Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

6 - Examen du rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT :

Par délibération du **24/10/2018** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Après examen le Conseil doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

7 - Convention de mise à disposition de nos agents auprès du SVC :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune met à disposition du Syndicat des Vallées du Cristal, du personnel communal pour la cantine et la garderie.

Afin de pouvoir refacturer le temps passé par les agents communaux au syndicat des Vallées du Cristal, des conventions doivent être signées, concernant les temps de travail comme suit :

- Monsieur Hervé PETITJEAN :
 - o De 8h10 à 8h30 et de 11h30 à 11h45
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - o Soit 2h20 par semaine de 4 jours
- Madame Christiane VOUAUX :
 - o De 11h30 à 11h45
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - o Soit 1h par semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel communal avec le Syndicat des Vallées du Cristal pour La période du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025.

8 - Location de l'appartement gauche au-dessus de l'école :

Considérant que le logement de type F4 situé au-dessus de l'école – 1 Place du Général Hellé- est libre depuis le 16 juin 2024 date de départ de l'ancienne locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de louer l'appartement F4 situé au 1 Place du Général Hellé à Monsieur Benjamin AUCOUTURIER et Madame Justine VENDIER à compter du 5 octobre 2024 pour un loyer mensuel de 540 € et 150 € de charges (chauffage au gaz et entretien de la chaudière) et autorise Madame le Maire à signer la convention précaire et révocable d'occupation du domaine public de la commune avec Monsieur AUCOUTURIER et Madame VENDIER.

9 - Bon de Noël pour les anciens :

A l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal, décide, par 9 voix pour et 1 abstention, d'accorder un BON DE NOEL de 15 € aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans.

Ces bons seront utilisables chez les commerçants de la commune uniquement.

10 - Reprise des concessions en état d'abandon suite à procédure :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2223-17 du CGCT en vigueur depuis le 23 février 2022,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire qui lui demande de se prononcer sur les reprises, par la commune, des concessions en état d'abandon suivantes :

- 23-24 famille GEORGES/CHERRIER/VOUAUX délivrée par acte en date du 04/12/1881
- 28-29 famille THIEBAUT-GOULEZ délivré par acte en date du 01/04/1935

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à deux ans d'intervalle, par procès-verbaux en date du 08/07/2022 et du 22/04/2024

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par les attributaires desdites concessions en leur nom et au nom de leurs successeurs,

Autorise Madame le Maire à reprendre et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

11 - Convention partage du coût CNAS pour les agents multi-collectivités :

Madame La Maire rappelle que la commune a adhéré au CNAS pour les agents depuis le 1^{er} janvier 2023. La commune verse une cotisation annuelle au CNAS pour les agents. Concernant les agents multi-collectivités, il convient de partager cette cotisation, en fonction de la quotité de travail dans chaque entité.

Laetitia BIENFAIT est employée par la commune d'Azerailles 13 heures par semaine et par le syndicat des eaux Euronmortagne 15 heures par semaine.

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'établir une convention avec la collectivité concernée afin de partager le coût des agents multi-collectivités.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de partage des coûts CNAS avec la collectivité concernée.

12 - Autorisation d'ester en justice et signature de la convention avec un avocat :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un litige oppose la commune à un administré en matière d'urbanisme au sujet des déclarations préalables 05403824L0003 et 05403824L0006.

Que dans ces conditions il y a lieu pour le conseil municipal de décider s'il convient d'intenter une action devant le Tribunal administratif en vue de défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Vu les articles L.2132-1 et L.2132-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire :

À ester en justice auprès du Tribunal administratif de Nancy, en vue de défendre les intérêts de la commune, à prendre toutes les mesures pour assurer la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance, à signer la convention avec l'avocat, à faire appel à la protection juridique dans le cadre de nos contrats d'assurance.

13 – Convention de partage des frais pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération :

Madame le Maire fait part au Conseil de la réunion qui s'est tenue avec les représentants des communes d'Azerailles, Fontenoy-La-Joûte, Glonville, Gélacourt et Brouville concernant le déroulement des cérémonies commémoratives du 80^{ème} anniversaire de la libération par la division Leclerc.

Ces cinq communes s'étant unies pour cette commémoration, chacune d'elles participant aux frais qui en suivent en fonction du nombre d'habitants. La commune d'Azerailles réglera la totalité des dépenses, puis elle facturera à chacune des autres sa participation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention concernant la participation de chacune des communes aux frais de cette commémoration.

14 – Demande de subvention pour le changement de la conduite d'eau du Haut Fourneau :

Thomas MELLE informe les membres du conseil qu'une fuite importante d'eau rue du Haut Fourneau est à réparer.

Le devis pour le changement de la conduite sur 158 mètres linéaires s'élève à 9 390 €.

- Cette dépense est subventionnable au titre de la DETR au point 1.4 pour la Lutte contre la déperdition de la ressource en eau et rénovation des réseaux d'alimentation et auprès de l'Agence de l'eau.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de 9 390 € HT,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès l'Etat dans le cadre du la DETR 2025 – 1.4 pour la Lutte contre la déperdition de la ressource en eau et rénovation des réseaux d'alimentation et auprès de l'Agence de l'eau.

Compte rendu conseil municipal du 15 novembre 2024

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Olivier LEGROS donne procuration à Rose-Marie FALQUE

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2024 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2024.

2 - Convention RGPD :

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

Par la présente délibération, il nous est proposé d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ; autorise le maire à prendre et à signer tout

document et acte relatif à ladite mission et à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

3- Subvention aux associations (Téléthon 2024) :

HANDISPORT :

Pour la 18^{ème} année consécutive, HANDISPORT LUNEVILLE, va relever le défi du téléthon. En collaboration avec les associations VTT Tonic de Baccarat, Vélolun, Vitrimont Passion et Vélo Evasion, des vélos, tricycles et tandems, conduits par des personnes handicapées, accompagnées de personnes valides, feront une boucle entre Lunéville et Baccarat, le samedi 30 novembre 2024.

Comme chaque année, ils feront escale à Azerailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'apporter son soutien à cette manifestation en versant une subvention d'un montant de 100 € à HANDISPORT LUNEVILLE.

JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VAL DE MEURTHER :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 13 novembre 2024, envoyé par Monsieur Guillaume GUERLAND, Président de l'Association des JSP de Val de Meurthe.

L'association des JSP de Val de Meurthe regroupe les secteurs d'interventions de 4 centres d'incendie et de secours (Azerailles, Baccarat, Badonviller et Grands Faings) et accueille les jeunes en formation sur l'ensemble de ces secteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 150 € à l'association des JSP de Val de Meurthe.

4 - Rapport d'activité des services de la CCTLB 2023 :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités 2023 des services de la CCTLB.

Après examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités des services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'année 2023.

5 - DM n°1 Budget de l'eau – Assistance à la consultation pour les travaux au château d'eau :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que le budget prévu pour l'assistance à la consultation pour le rechemisage du forage et création d'une station de déferrisation pour un montant de 3150 € HT a été prévu dans le cout global des travaux à l'article 2156 (Matériel spécifique d'exploitation). Les travaux n'ayant pas été réalisés sur l'année 2024, il convient de payer cette facture à l'article 203 (Frais d'Etudes, de recherches et de développement et frais d'insertion).

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif, il convient donc de faire une décision modificative du budget et d'inscrire 3 150 € de plus sur l'article 203 en dépense. Afin d'équilibrer le budget il convient d'inscrire – 3 150 € à l'article 2156.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'augmenter les crédits prévus à l'article 203 pour un montant de 3 150 €, en contrepartie de la diminution des crédits prévus à l'article 2156 de 3 150 € et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

6 - DM n°3 Budget communal – provisions sur créances douteuses :

Pour l'exercice 2024, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 4 902.52 €.

Madame le Maire propose de prévoir une provision à hauteur de 30 % des créances douteuses, soit 1 470.76 €.

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 1 228.38 €, l'ajustement des provisions sera fait par l'émission d'un mandat au compte 681 d'un montant de 242.38 €.

Les crédits ayant été prévus à l'article 681 à hauteur de 180 € sont insuffisants, il convient donc d'ajouter en dépenses de fonctionnement pour la somme de 62.38 €. Afin d'équilibrer le budget il convient d'inscrire + 62.38 € en recettes de fonctionnement, à l'article 70311 puisque nous avons perçu plus de crédits des concessions dans le cimetière que prévu.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter 62.38 € aux crédits sur l'article 681 et sur l'article 70311 et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

7 - Répartition du FPIC 2024 :

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et des 43 communes membres est bénéficiaire en 2023 à hauteur de 1 068 696 €.

La CCTLB a décidé d'appliquer la répartition dérogatoire concernant le FPIC pour l'année 2024. Le montant du FPIC pour la commune d'AZERAILLES en 2024 sera donc de 11 818 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, accepte à l'unanimité, de déroger à la règle du régime du droit commun, en optant pour la répartition dérogatoire du FPIC.

8 - Validation des inscriptions au bois de chauffage 2024-2025 :

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint au Maire, présente le tableau des inscriptions pour le bois de chauffage 2024-2025.

16 administrés et 1 reliquat se sont inscrits pour l'affouage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes de la parcelle 25 de la forêt communale à l'affouage.
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 11 €.
- Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

- Délivrance aux affouagistes inscrits sur la liste de l'année 2024-2025
 - Du taillis, des arbres de moins de 35 cm de diamètre,
 - Des houppiers des arbres vendus,
 - Des arbres de 12 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage.
 - De la totalité de la coupe 25.

Pour des raisons de sécurité, les tiges de diamètres 35 cm et + doivent être exploitées par un professionnel.

- L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants :
 - Mr Jean-Claude ROUBAUD
 - Mr Lionel TIROLE
 - Mr Philippe GRANDMAITRE
- L'exploitation est interdite sur demande de l'agent territorial, aux périodes où les sols sont trop fragiles pour supporter le passage des engins.
- Les délais d'exploitation, vidange comprise, sont fixés au :
 - 15 mai 2025 pour le taillis et la petite futaie,
- Les engins et matériels suivants sont interdits hors des chemins et place de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers :

- Cloisonnement et lignes parcellaires uniquement.
- Le délai d'enlèvement est fixé au 15 juillet 2025.

Messieurs Lionel TIROLE et Philippe GRANDMAITRE ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les inscriptions des 16 habitants d'AZERAILLES.

9 - Proposition des coupes 2025-2026 :

Monsieur ROUBAUD, Adjoint au Maire, présente l'état d'assiette 2025-2026 qui prévoit les coupes des parcelles 17, 18 et 19 au programme d'aménagement en vigueur. Ces coupes seront vendues en bois façonné ou en affouage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROUBAUD à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'exercice 2025 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suite la destination des coupes de l'exercice 2025 :
 - Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers :

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme au Maire.

Pour les autres produits : Partage sur pied entre les affouagistes.

Désigne comme bénéficiaire solvables : Messieurs ROUBAUD, TIROLE, GRANDMAITRE qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

Fixe la taxe d'affouage à 11€

- Vente en bois façonné de tous les produits :
 - Unités de gestion n°17t, 18al, 19il
 - Autorise la vente par l'Office National des forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

10 - Tarif de location du Foyer pour les associations :

Madame le Maire propose d'ajouter aux tarifs de location de la salle des fêtes un tarif spécial pour les associations. Il conviendra de différencier les associations d'AZERAILLES et les associations extérieures à AZERAILLES.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs pour la location de la salle des fêtes à :

- Associations d'AZERAILLES :
 - Location : 35 € à partir de la 4^{ème} manifestation rapportant des bénéfices à l'association dans l'année.
- Associations extérieures :
 - Location pour 1 jour : 200 €
 - Location pour 2 jours : 250 €

Dans les 2 cas, il sera demandé un chèque de caution de 1 000€ à la signature du contrat.

11 - Régularisation budget communal 2023 :

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la subvention de l'ETAT pour l'achat d'un poulailler pour l'école d'AZERAILLES d'un montant de 1 000 € sur le budget communal en 2023 a été imputée à tort en recette d'investissement au compte 13361 alors qu'elle aurait dû être imputée en recette de fonctionnement.

S'agissant d'une erreur sur un exercice clos, il est nécessaire de procéder à une régularisation en situation nette. Cette opération n'impacte pas le résultat de l'année 2023.

Il convient de faire une opération d'ordre non budgétaire par le débit du compte 13361 crédit du compte 1068.

Le Conseil autorise madame le Maire à réaliser l'opération citée ci-dessus.

12 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 :

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune d'Azerailles ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2024 pour un montant de 3 527.5 €, et ce, avant le vote du budget primitif de 2025.

13 – Prix de l'eau :

Monsieur MELLE, Adjoint au Maire, explique que de nombreux travaux sur le réseau d'eau sont prévus sur la commune. Les conduites d'eau doivent être changées suivant un programme pluriannuel, afin d'éviter des fuites sur notre réseau.

En vue des travaux indispensables à effectuer dans les années à venir sur notre réseau, il devient nécessaire d'augmenter le prix de l'eau. En sachant que ce tarif s'appliquera sur l'eau consommée en 2025 et facturée en 2026.

Le tarif de l'eau consommée en 2024 et facturée en 2025 est de 1.40 € HT.

Monsieur MELLE propose de fixer

- le prix de l'eau à 1.70 € HT par m³ à partir de la consommation 2025 (facturation 2026),
- la location du compteur à 15 € au lieu de 12 € (facturation 2026).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur MELLE, accepte, à l'unanimité, cette augmentation du prix de l'eau et du compteur.

14 – Pacte pour les ruralités intitulés « Coup de pouce rural » :

Madame le Maire expose le rapport du Président de la Région présentant une mesure d'aide aux petites communes pour leurs équipements, aménagements et travaux prévus par le pacte pour les ruralités de la Région Grand Est.

Ce pacte vise à outiller, sécuriser, accompagner et valoriser les acteurs en ruralité dans leur projets, initiatives et innovations.

Cette mesure entend à donner un véritable « coup de pouce » aux petits travaux d'aménagement, investissement et équipements prévus par les communes rurales pour améliorer rapidement le quotidien des habitants et accroître l'attractivité du cadre de vie, dans un souci d'équité territoriale et de cohésion sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les principes de mise en œuvre de la mesure baptisée « coup de pouce rurale » à l'attention des communes jusqu'à 1 500 habitants au titre du Pacte pour les ruralités

ETAT CIVIL

Naissances :

- DELAIGLE Naël, Noël, Claude né le 25 septembre 2024 à Nancy
- DESAULNIERS Lilyo né le 5 janvier 2025 à Lunéville

Félicitations !

Décès :

- DAUJON Gilbert décédé le 09 octobre 2024 à Azerailles
- PIERRE Jeanne décédée le 7 décembre 2024 à Lunéville
- FOLZ Michèle décédée le 18 décembre 2024 à Baccarat

Nos condoléances à leurs familles

INFORMATIONS MUNICIPALES

Message important de la Gendarmerie :

Les faux appels de personnes se présentant comme nos interlocuteurs dans nos banques habituelles se multiplient ! Attention, il ne faut jamais communiquer les numéros de nos cartes bancaires ! et évidemment ne jamais laisser une personne inconnue entrer dans nos habitations.

Une plateforme téléphonique unique pour appeler la CCTLB : le 03.83.74.05.00

Vous avez une question sur l'instruction de votre demande d'urbanisme ? un besoin de précisions sur votre redevance assainissement ? vous souhaitez vous inscrire au service de collecte des déchets ? votre bac de collecte des déchets est cassé ? vous souhaitez rénover votre logement et cherchez les aides possibles ? vous voulez acheter un récupérateur d'eau de pluies ?

Un seul numéro pour tous les services : 03.83.74.05.00

Arrêt momentané des véhicules en autopartage LULU :

Depuis le 1^{er} janvier, les voitures LULU sont temporairement indisponibles. En raison d'un changement d'opérateur, de nouveaux boîtiers vont être installés à l'intérieur des véhicules et les boîtes à clé vont disparaître. Les véhicules seront remis en place à partir de mi-février, pour un service totalement opérationnel à compter du 1^{er} mars 2025.

En attendant, différentes solutions existent pour vos déplacements. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'Agence de Mobilité-Transports, place Sémard à Lunéville (à la gare) téléphone : 0800 607 062 du lundi au samedi, de 8h à 18 h (appel gratuit).

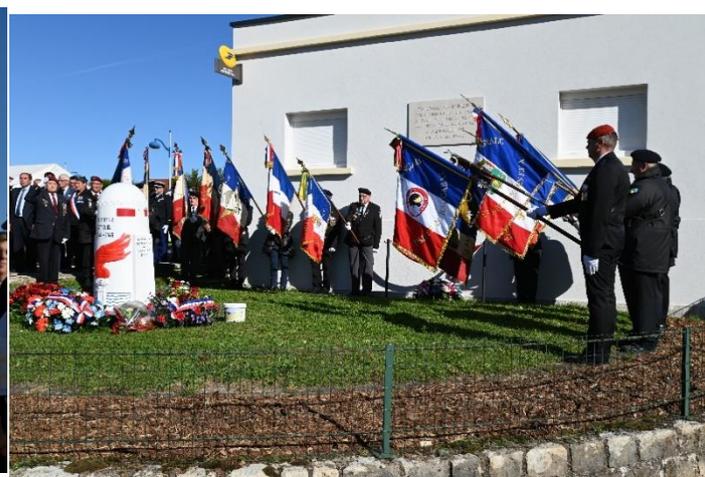
Bennes à vêtements :

Elles ont été retirées, sans information préalable, par la société EcoTextile ! La communauté de communes recherche un autre prestataire, en attendant nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos sacs à la déchetterie de Baccarat.

Le 80^{ème} anniversaire de la Libération :

Vous étiez nombreux à participer à cette cérémonie qui commença par un dépôt de gerbe sur la tombe d'André Pétronin, en présence de la famille ; une gerbe était ensuite déposée au monument aux morts avant la cérémonie au niveau de la borne de la 2^{ème} DB et devant la plaque à la mémoire des 4 soldats tombés les 31 octobre et 1^{er} novembre 1944.

Moment émouvant lorsque les petits neveux de Laurent TOMMY MARTIN dévoilèrent la plaque commémorative.



De gauche à droite et de haut en bas : honneur rendu à André Pétronin ; la famille de Laurent Tommy Martin ; le sable de Utah Beach déposé autour de la borne ; l'hommage aux 4 soldats tués à la libération ; Clémence Rémy lit le poème « Adieu Meuse Endormeuse » de Péguy ;

Le Repas des Anciens du 23 novembre : un bon moment pour tous

Un bon repas, de la musique, beaucoup de sourires et toujours le champagne offert par HYDRO LEDUC !



Un accueil digne de Cannes !



Photos Luc Buidin (merci)



Saint Nicolas et Père Fouettard attendaient les enfants à la mairie...

En raison du mauvais temps, c'est à la mairie qu'ils ont reçu les enfants et leurs parents pour leur remettre cadeaux et friandises. Merci à Familles Rurales en Relais et à la MJC partenaires de la commune pour cette journée.



La retraite de Lionel JULET :

C'est en août 2008 qu'il est entré au service de la commune pour un emploi non permanent pour 3 mois, durée qui sera renouvelée plusieurs fois avant qu'il soit « stagiairisé » en février 2010 puis titularisé le 14 février 2011, adjoint technique de 2^{ème} classe. Il passera 16 ans au service de la commune travaillant avec Yvan ARMBRUSTER puis Jean-Marc MICHEL et enfin Hervé PETITJEAN et Michel BLAISE.

Des cartes cadeaux d'une valeur de 300 € lui étaient offertes et son épouse, Véronique, fleurie.

Bonne retraite Lionel !



Les lauréats des Maisons Fleuries :

Ils ont été récompensés par Justine GARNIER, adjointe, et Rosy MAGNIER.

Catégorie 1 : murs et balcons

1^{er} prix ex aequo : Frédéric BOULOT et Evelyne HENRY

2^{ème} prix : M et Mme Nicolas REGNAULT

3^{ème} prix : M et Mme Jean-Marie CERISIER

4^{ème} prix : M et Mme Christophe LEGOFF

5^{ème} prix : M Olivier GARLAND et Mme Claudie LALLEMAND

Catégorie 2 : maison avec jardin visible de la rue

1^{er} prix : M et Mme Jean DEMANGEL

2^{ème} prix : M Daniel VILLEMANN

3^{ème} prix : M et Mme Jean-Claude REYNARD

4^{ème} prix : M et Mme Kévin BIRI

5^{ème} prix : M et Mme Sylvain GEORGES

6^{ème} prix : M et Mme Eric MARCUS

7^{ème} prix : M et Mme Pierre COLIN



Les nouveaux habitants arrivés en 2024 :

18 familles se sont installées à Azerailles en 2024 ; 3 ont répondu à notre invitation. Il s'agit de M et Mme Jean-Michel ARMBRUSTER, M Arnaud JEROME et Mme Ophélie RICHARD-CHEVALLIER et leur fils ; ainsi que M et Mme Cyril TOMELLINI et leurs deux fils.

Bienvenue à tous !



Photos Luc Buidin (merci)

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

Les délégués de parents d'élèves :



Ils se sont engagés au service des parents et de l'école : Gladys GAVAND, Mélanie LOUIS, Christelle CLAIRET et Pierrick DUVAL. Ils participent notamment aux conseils d'école avec les enseignantes, les élus et le délégué de l'Education Nationale, Pascal BERNARD.

Bravo à eux !

Collecte de sacs de linge :

Ce ne sont pas moins de 90 sacs de linge qui ont été ramassés lors de la journée « Trier c'est gagné » ; les textiles en bon état seront dirigés vers des friperies ou confiés à des associations caritatives, tandis que les textiles abîmés seront transformés en isolants. Encore merci aux élèves de notre école, à leurs parents et à vous qui avez pris le temps de trier vos armoires !



Marché de Noël :

Des cadeaux pour tous les goûts au traditionnel marché de Noël de la MJC le 24 novembre.



La Sainte Barbe de nos Sapeurs-Pompiers :

Ste Barbe, la patronne des sapeurs-pompiers, fut fêtée le 2 décembre. Lors de la cérémonie au monument aux morts, 3 sapeurs-pompiers furent mis à l'honneur. Thibault SUSCET, chef de corps reçut la médaille d'argent pour 20 ans de service, remise par le Capitaine Francis MUNIER et Teddy MARCHAL, la médaille de bronze pour 10 ans de service, remise par le Lieutenant Frédéric TANNEUR

Leur galon de caporal-chef furent par ailleurs remis à Teddy MARCHAL et Maxime GEORGES.

Lors de son intervention, le sergent-chef Thibault SUSCET indiqua que les 12 sapeurs du CPII d'Azerailles avaient réalisé 105 interventions au cours de l'année 2024.



Mise en place d'une permanence d'un conciliateur de justice au sein de la Maison France-Service :

Depuis début janvier, Monsieur Stéphane BASTIEN, conciliateur de justice près de la Cour d'Appel de Nancy, assure une permanence au sein de la Maison France Service. Son rôle est de faciliter le règlement des différends de la vie quotidienne (relations entre bailleurs et locataires, troubles du voisinage, litiges entre personnes...)

Il sera présent, sur rendez-vous, les premiers lundis de chaque mois, à la Maison France Service, voisine de la mairie.

Voici son numéro de téléphone pour prise de rendez-vous : 06.99.42.37.95 ou par mail : stephane.bastien@conciliateurdejustice.fr



Des villageois entrepreneurs...

Madame Valérie DEMANGE, assistante administrative indépendante :

Madame DEMANGE, habitante de notre village, propose ses services aux entreprises et aux particuliers pour tous travaux de secrétariat.

Pour les entreprises : traitement des correspondances, relances de clients, recouvrement, archivage, rédaction de contrats, gestion de mutuelles collectives etc...

Pour les particuliers : gestion de documents importants (papiers d'identité, contrats d'assurance, mutuelle) assistance financière (formulaires à remplir pour différentes aides ; factures ; demandes de prêts) ; accompagnement dans des démarches de santé (prises de rendez-vous médicaux, compréhension des prescriptions et navigation dans le système de santé) ; rédaction de documents importants ; aide à la création d'entreprise etc...

Madame DEMANGE réside au 137 rue du Général Leclerc ; téléphone : 06.35.25.17.98

Adresse mail : valerie.prestationspro@gmail.com



Monsieur Alan VIGREUX crée AVSI :

AVSI est une société spécialisée dans le domaine de la sécurité incendie qui propose aux particuliers ou professionnels l'installation, la vérification et la maintenance de vos systèmes de protection incendie, conformément aux normes et réglementations en vigueur : vérification, maintenance de vos extincteurs, portes coupe-feu, alarme incendie...

Contact : Alan VIGREUX, téléphone : 06.33.10.20.66

Adresse mail : contactavsi54@gmail.com



AGENDA DES PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- Samedi 1^{er} février, bal country de la MJC, danse en ligne, salle du Foyer, 20 h
- Samedi 1^{er} mars, salle du Foyer : la tournée du film « Les Grandes Gueules » voir dernière page
- Samedi 15 mars : soirée tartiflette avec les Sapeurs-Pompiers, salle du Foyer

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :

La fantastique aventure du film « Les Grandes Gueules » avec Bourvil et Lino Ventura :

Ce film culte fut tourné en 1965 dans les Vosges. La « tournée des Grandes Gueules » rend hommage à ce film. Nous avons invité cette tournée à Azerailles **le samedi 1^{er} mars.**

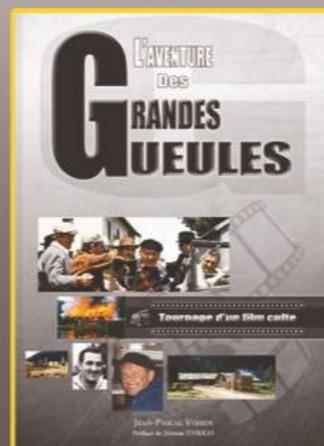
A **14h30** sera présenté un documentaire sur le tournage, suivi à **15h30** par un débat et la dédicace du livre « Les Grandes Gueules »

Le film sera ensuite proposé à 16 h 30 ; la MJC assurera la pause douceur de l'entracte.

LA FANTASTIQUE AVENTURE
des « GRANDES GUEULES »
(coulisses du tournage d'un film culte)



1965 - 2025



**en présence de l'éditeur Olivier Bertot
et de l'auteur - réalisateur Jean-Pascal Voirin**



VENEZ NOMBREUX !

Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT